





CONSULTATION MIL MONTRÉAL

Réponses aux questions des commissaires qui n'ont pas été répondues pendant la séance de questions et réponses du 16 septembre

Préparé par :

Université de Montréal Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) Ville de Montréal - Service de l'urbanisme de la mobilité Arrondissement d'Outremont

28 septembre 2021

1. Comment la Ville définit-elle les logements sociaux et les logements abordables?

Réponse par la Ville

Le logement social et communautaire est réalisé dans le cadre de projets conformes à un programme de subvention mis en œuvre par la Ville de Montréal ou le gouvernement du Québec. Les logements sociaux et communautaires sont développés par des coopératives, des organismes à but non lucratif et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Le logement abordable s'incarne, quant à lui, dans une offre résidentielle alternative qui vise une diversité de ménages dont les besoins sont moins bien desservis par le marché privé traditionnel. La réalisation de ces logements abordables peut notamment reposer sur l'intervention d'organismes à but non lucratif ou de société paramunicipale et bénéficier de programmes municipaux ou gouvernementaux autres que ceux destinés au logement social et communautaire.

2. Quels sont les services offerts par la clinique de l'extension et comment peut-on faire un lien entre la gentrification du quartier et la dispensation de la clinique?

Réponse par l'Université de Montréal

On ne peut pas établir de lien de cause à effet entre le centre de pédagogie sociale L'extension, ouvert en 2014, l'ouverture du campus MIL en 2019 et la gentrification du quartier qui est un phénomène observé depuis de nombreuses années. La venue de l'Université a participé à

l'accélération de la gentrification à l'œuvre dans le quartier de Parc-Extension. Par contre, l'arrivée de l'Université offre aussi d'autres retombées sur le quartier, notamment lorsque, de concert avec des partenaires locaux, des projets novateurs émergent qui sont susceptibles d'avoir un impact positif dans la vie des résidents et des résidentes. C'est le cas du centre de soutien en pédagogie et en santé L'extension depuis 2014. Aujourd'hui situé sur l'avenue Beaumont, L'extension œuvre auprès des jeunes des écoles du quartier. Les étudiants et étudiantes de l'UdeM, sous la supervision de professeurs et professeures de l'Université, offrent des services d'orthopédagogie ainsi que des soins en optométrie et médecine dentaire gratuitement aux enfants d'âge préscolaire et primaire. L'extension est un exemple des bénéfices possibles de rapprochement entre la communauté et l'Université, tout comme le sont les Projets éphémères (jardins et activités communautaires à l'est du campus) et d'autres en cours de co-création. Ces initiatives sont appelées à se multiplier, toujours dans un esprit de collaboration et de co-construction avec les acteurs du milieu.

Finalement, la construction de la passerelle piétonne, à la sortie de la station de métro Acadie, a permis une ouverture vers Parc-Extension et rend le campus accessible, accueillant et tourné vers les communautés.

3. L'école secondaire Pierre-Laporte accueille des enfants de Parc-Extension, pourquoi cela ne sera-t-il pas possible avec la nouvelle école primaire d'Outremont?

Réponse par le CSSMB

Le projet de nouvelle école vise à offrir de l'espace pour les élèves du secteur de proximité compte tenu que les autres écoles primaires d'Outremont n'ont plus l'espace nécessaire pour les accueillir. La nouvelle école primaire étant située sur le territoire du CSSMB, ce seront les élèves résidant sur ce territoire qui y auront accès en priorité. Par contre, si des places sont disponibles suite à l'inscription de tous les élèves, ceux ne résidant pas sur le territoire pourront déposer une demande d'inscription pour les combler. Cette demande sera renouvelable annuellement.

Les élèves qui résident à Parc-Extension et qui fréquentent Pierre-Laporte sont l'exemple concret de l'application de cette règle. Les élèves du territoire de Pierre-Laporte ont la priorité des places lors de l'inscription. Par la suite, si des places sont disponibles, les élèves des autres secteurs peuvent les combler selon l'ordre de priorité établi dans les critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.